

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 25 fr. Six mois... 13 fr. Trois mois... 7 fr. Poste: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR: Au Bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans obligation dans ce sens...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 JANVIER

LA LOI MILITAIRE

La Chambre a repris la discussion de la loi militaire; on sait que le principe de la loi Boulanger est l'égalité absolue: tout le monde trois ans. Or, la Chambre a renié samedi ce principe et rétabli la division du contingent en deux portions.

M. Martin-Feuillée a présenté l'amendement suivant:

« Chaque année, après l'achèvement des opérations du recrutement, le ministre de la guerre fixe sur la liste du tirage au sort de chaque canton et proportionnellement, en commençant par les numéros les plus élevés, le nombre d'hommes qui seront envoyés dans leurs foyers en disponibilité, après leur première année de service. Ces jeunes soldats resteront néanmoins à la disposition du ministre, qui pourra les conserver sous les drapeaux ou les rappeler, si leur conduite ou leur instruction laissent à désirer, ou si l'effectif budgétaire le permet. »

Cet amendement, présenté par l'ancien ministre de la justice, a été combattu avec violence par le major Labordère, rapporteur, puis défendu énergiquement par M. de Freycinet. Le ministre de la guerre n'a eu qu'à reprendre les arguments cent fois développés par les orateurs de la Droite. L'effectif total est de 600,000 hommes, le budget ne permet d'en entretenir que 460,000, donc il y en a 140,000 de trop. Comment éliminer ces 140,000?

« Il y a plusieurs moyens d'y parvenir, dit le ministre, en les renvoyant après deux ans, un an ou six mois de service. C'est ce dernier système que propose la Commission. Or, tous les ministres de la guerre qui m'ont précédé ont reconnu que six mois ne suffisaient pas à l'instruction des recrues. Il faut au moins dix mois, dont six pour l'instruction théorique, dite « instruction en chambre. »

« Nous ne voulons pas d'instruction

en chambre! — s'écrie M. Labordère furieux. — Pardon! — reprend le ministre, — on appelle ainsi l'instruction donnée à la caserne. Il faut donc exiger au moins un an de service. La Commission laisse aux chefs de corps le soin d'éliminer 15 0/0 de l'effectif et autant aux commissions de révision.

« C'est ouvrir la porte à toutes les sollicitations. Et puis, quelle compétence peuvent avoir les chefs de corps pour juger des cas variant à l'infini et que seules les autorités locales peuvent déterminer? »

« Il faut supprimer ainsi les congés obligatoires, établis par la Commission pour arriver à l'élimination complète de l'excédent. La vérité est qu'il y a en réalité une seconde portion du contingent. Mieux vaut l'accepter. Pour moi, je demande que la seconde partie du contingent soit constituée ayant l'incorporation et que les congés soient déterminés par le ministre de la guerre. »

C'est fort bien, mais la Droite l'avait dit et redit sur tous les tons, et ses amendements avaient été dédaigneusement repoussés. Or, samedi, l'amendement Martin-Feuillée a été adopté à une immense majorité, 412 voix contre 199. D'où vient un changement si brusque et si complet? Est-ce la candidature Boulanger qui vaut à la loi Boulanger cet échec étonnant? Ne sondons point d'insondables mystères, le bien est fait, prenons-le. La loi est à recommander; le major Labordère, furieux, a donné sa démission, comme l'avait fait jadis M. Laisant.

La rédaction d'un nouveau rapporteur, la rédaction d'un nouveau rapport sur des bases nouvelles, la discussion à la Chambre de la loi modifiée, son retour au Sénat, tout cela demandera du temps. Avant que cette loi définitive soit promulguée, il passera de l'eau sous le pont de la Concorde.

ÉLECTION DU 27 JANVIER

Les partisans de chaque candidat déchirèrent à l'envi les affiches de l'adversaire.

Mais d'innombrables colleurs répèrent le mal sans se lasser.

Dans différents quartiers, un grand nombre d'affiches du général Boulanger ont été recouvertes de petites bandes manuscrites portant ces mots:

« Bon peuple, je viens solliciter tes suffrages pour te faire du plomb comme en 1871. A bas l'assassin! »

LES COMITÉS IMPÉRIALISTES

Le général du Barail a reçu, de nouveau, les présidents des comités impérialistes, qui lui ont affirmé la résolution des membres de ces comités de voter pour M. Boulanger. Le général a approuvé cette résolution.

LE PARTI OUVRIER

Diverses réunions socialistes ont eu lieu dimanche. La plus importante s'est tenue au préau de l'école de la rue Tandou. Des discours ont été prononcés par MM. Chabert et Paulard, conseillers municipaux, contre la candidature du général Boulanger et en faveur de celle de M. Jacques.

LES BLANQUISTES

Les délégués des groupes et comités blanquistes se sont réunis salle Légar, faubourg du Temple, 408.

Ils ont nommé une commission exécutive de sept membres, qui sera chargée de tout ce qui aura rapport à l'élection de la Seine.

Cette commission s'est réunie et a décidé de rédiger le nouveau manifeste suivant en faveur de M. Boulé, manifeste qui a été affiché sur les murs de Paris:

Aux électeurs de la Seine

Citoyens, Les capitalistes et les réactionnaires sont divisés en deux camps: l'un représente la dictature parlementaire et l'autre la dictature du sabre.

Tous deux menacent la liberté du citoyen et l'existence de la République.

Citoyens, Voter pour Jacques, c'est voter pour les tripoteurs qui se bâtissent des fortunes colossales avec votre misère; c'est voter

pour Ferry et le Tonkin; c'est voter pour les Clémenceau et les Floquet et leurs trahisons à toutes leurs promesses électorales.

Voter pour Boulanger, c'est voter pour l'ancien officier versaillais qui combattit les Parisiens défendant la République; mais voter pour Boulé, c'est voter pour le travailleur dévoué, représentant le prolétariat, odieusement frappé par le gouvernement radical, parce qu'il remplissait honnêtement le mandat de conseiller prud'homme que les électeurs ouvriers lui avaient confié.

Voter pour Boulé, c'est voter pour la République, pour l'émancipation du travail, pour l'égalité sociale, pour l'achèvement de l'œuvre de la Révolution française.

Citoyens, votez pour Boulé, candidat de la République sociale.

LE COMITÉ

(Suivent les signatures.)

LES ANARCHISTES Les anarchistes ont placardé, sur les murs de Paris, une affiche dont voici les passages principaux:

« Nos maîtres nous appellent aux urnes. Qu'allons-nous faire? »

« ... Voter, c'est consacrer l'autorité, la rendre forte de notre approbation. Voter, c'est souscrire à notre exploitation, l'affirmer juste et immuable. »

« Abstenez-vous! »

« Voter pour Jacques, c'est voter le maintien de la misère actuelle, donner raison au gouvernement. »

« Mais, n'allons pas, par répugnance pour Ferry-Floquet, nous jeter dans les bras d'un nouveau maître! »

« Boulanger élu, qu'advendra-t-il? »

« La dissolution de la Chambre! Une Constituante! Puis une nouvelle Constitution... Or, nous ne vivons pas de constitutions, mais de pain! »

« Quel que soit ce gouvernement de demain, il y aura toujours des patrons, des propriétaires, des rentiers, des parasites, pour vivre de notre travail. »

« Alors rien de changé sauf l'étiquette. »

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADE

Par Raoul de Navery

Vraiment, à cette date de l'histoire hollandaise, si quelques hommes se contraient durs, et les autres lâches, les femmes remplissaient un admirable rôle. Dans toutes les familles on citait avec admiration les noms de la compagne de Grotius et de celle d'Hoogenburt, ces captives volontaires poussant jusqu'au martyre le respect du serment prononcé devant Dieu de chérir, dans la santé et la maladie, dans le bonheur et l'infortune, l'époux dont elle portait le nom. Une génération de jeunes filles s'élevait dans cette atmosphère de viriles vertus. La grandeur de deux femmes rayonnait sur toutes.

Marie ne s'en doutait guère; mais chaque fois qu'une lettre de la veuve de Guillaume le Taciturne ranimait ses espérances, elle envoyait à ses enfants un mot plus tendre, leur faisant entrevoir l'espoir de les presser bientôt sur son cœur.

Elle ne recevait pas seulement la visite des pigeons de Cornélie, Christil de Kerkove passait près des prisonniers des heures trop courtes. L'amitié des deux jeunes femmes grandissait dans cette at-

mosphère de souffrance. Christil, qui avait accepté plus que choisi M. de Kerkove, comprenait, pour la première fois, ce qu'il existait dans les âmes des sentiments plus doux, plus absolus que les siens.

Dans la forteresse qui reformait sur eux ses portes bardées de fer, Hugo et Marie conservaient la sérénité vaillante des grandes tendresses. Leurs cœurs se fondaient dans les mêmes aspirations et les mêmes vœux. La chambre du prisonnier leur devenait un univers. Leurs cœurs ne se trouvaient pas seulement en communion d'affections ardentes; leurs esprits s'unissaient dans les mêmes travaux. Penchée sur une table voisine de celle de son mari, Marie Grotius recopiait ses manuscrits. La tâche achevée, ils s'entretenaient de l'œuvre. Puis, si le pigeon messager apportait une lettre, chacun d'eux y répondait longuement.

Du reste, il ne s'écoulait guère de jour sans que les enfants de Grotius passassent sous les fenêtres du prisonnier.

Jacob les prenait à tour de rôle dans son bateau. Les emmenant à la pêche avec lui. Au moment où ils approchaient de Lovestein, Jacob posait un cri d'appel; Marie et Grotius apparaissaient à l'étréote croisée; des baisers s'échangeaient; puis la barque prenait le large au moment où la sentinelle, obéissant à sa consigne, lui enjoignait de s'éloigner.

Un seul regret troublait Hugo Grotius. Voisin de cellule de Gombard Hoogenburt, il lui était formellement interdit de voir son ami; les femmes mêmes, ces deux héroïnes de l'amour conjugal, ne pouvaient se rencontrer dans les couloirs. Si rapprochées, elles ne se voyaient jamais. Christil de Kerkove apportait à Marie des nouvelles de Marguerite. Quelquefois, la femme du gouverneur remettait à l'une des prisonnières un bouquet, un ouvrage d'aiguille, un livre. Elle se doutait bien qu'un bi let s'y cachait; son sourire s'attendrissait quand elle remettait ces envois affectueux. On lui était reconnaissant de son silence. Le gouverneur essaya timidement de représenter à Christil que ses complaisances pour les prisonnières pouvaient compromettre; mais elle répondit en serrant les mains du vieux soldat:

— Je vous aime mieux et je comprends mieux la vie depuis que ces admirables amies vivent auprès de moi; remerciez-les d'agrandir pour moi les horizons du cœur.

Les semaines, les mois se succédaient; le fleuve charria des glaçons, les arbres perdirent leurs feuilles; les toits rouges de Gorcum se couvrirent de neige; la vieille forteresse s'enveloppa d'un manteau de brouillards; les traîneaux remplacèrent les barques sur la Meuse; les jours devinrent courts et plus tristes; les enfants passèrent plus rarement au pied des tours sombres; les pigeons

eux-mêmes paraissaient las et se cachaient au colombier. Dans la maison de David Dazelaar, Dietrich, Cornélie et Pieter travaillaient sous l'œil de leur maître.

A de rares intervalles, les visites de Jean de Mombas rappelaient à Cornélie les fiançailles suivies de si cruels déchirements. Le vicomte, par excès de délicatesse, n'osait répéter des projets anciens. Il comprenait que Cornélie n'aurait point le courage d'être heureuse, tant que ceux qu'elle adorait souffriraient. Les jeunes gens s'entretenaient donc peu d'eux-mêmes, dans la crainte d'amollir leurs cœurs. Ils s'estimaient assez pour s'attendre. Du reste, sans s'expliquer sur ses projets, le vicomte laissait comprendre à Marie qu'il avait l'espoir de se rapprocher d'elle. Cornélie ne le questionnait point. Vaguement, elle saisit un jour entre David et sa femme quelques mots qui la troublèrent. Ses vieux amis paraissaient reprocher au jeune homme des visites fréquentes à la cour du stathouder; ils ajoutaient même que le capitaine semblait fort avant dans les bonnes grâces de Maurice.

Celui-ci, qui peut-être connaissait les anciennes relations de Jean et de la famille Grotius, profitait d'une occasion favorable pour favoriser M. de Mombas et le détacher de la cause des prisonniers.

Ces paroles, dont Cornélie ne demanda point

» Voter pour Boulanger, c'est raffermir le principe d'autorité qui est en discrédit. C'est ne tenir aucun compte de l'expérience de tout un siècle qui nous montre — malgré les inventions et les découvertes modernes — le peuple aussi exploité sous la République actuelle, que sous la royauté et l'empire.

» Voter pour Boulanger c'est attendre d'une nouvelle incarnation gouvernementale le bien-être que seule la Révolution nous donne.

» Ni Jacques II ni Boulanger II
» Ne votons plus ; Agissons. »

L'AFFAIRE FLOQUET-LAUR

M. Laur a constitué comme témoins MM. Le Hérisse et Laisant. Ces messieurs se sont rendus chez M. Floquet; mais à peine avaient-ils ouvert la bouche que le président du conseil les a interrompus.

— Je refuse, a-t-il dit, toute conversation. Je maintiens la sommation que j'ai adressée à M. Laur et je n'ai rien à ajouter ailleurs qu'à la tribune.

— Alors vous refusez de constituer des témoins ? a demandé M. Laisant.

— Absolument.

Sur quoi les témoins de M. Laur se sont retirés.

Informé par MM. Laisant et Le Hérisse du résultat négatif de leur démarche, M. Laur a répondu à ses témoins :

« Chers amis,

» Je vous remercie d'avoir bien voulu vous charger de la plus ingrate des missions.

» M. Floquet, président du Conseil, est venu me provoquer et m'a grossièrement insulté dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

» M. Floquet me refuse toute réparation et maintient ses insultes.

» Il me donne rendez-vous à la tribune, sachant fort bien que tout débat serait rendu impossible par l'attitude d'une majorité réservée, décidée à approuver toutes les félonies de ses chefs.

» Je maintiens, moi aussi, mes accusations relatives au gaspillage des fonds de crets.

» Je somme à mon tour M. le président du Conseil de faire connaître au pays d'où vient l'argent qui sert à nous jeter tous les jours à la face les outrages et les calomnies les plus monstrueuses.

» Et je constate le peu que valent l'honneur et le courage du chef des parlementaires.

» Recevez, chers amis, etc.

» FRANCIS LAUR, député. »

Le Congrès de Milan

C'est au milieu du tumulte que s'est ouvert dimanche à Milan le Congrès de la Paix.

Formé sur la place du Dôme, le cortège s'est dirigé, drapeaux en tête, vers le théâtre Dalvenne.

Sur le parcours, les députés et les délé-

gués français, agitant leurs drapeaux, poussent des acclamations :

— Vive la France !
— Vive l'Italie !
— Vive la Révolution sociale !

La foule entonne alors la *Marseillaise* et l'hymne de Garibaldi.

Le gouvernement a pris des mesures d'ordre exceptionnelles. Plusieurs régiments occupent les principaux points de Milan.

Néanmoins M. Crispi, dans une conversation particulière avec le préfet de la ville, a recommandé que la plus grande liberté possible soit laissée aux congressistes.

Des discours violents ont été prononcés ; ce congrès est moins un congrès de la paix qu'un congrès des révolutionnaires italiens et français.

Tous les orateurs se sont élevés avec violence contre la triple alliance. M. Cipriani a réclamé l'alliance avec la France ; le général Cluseret a fait l'éloge de Garibaldi ; M. Gaillard du Vaucluse a déploré les guerres ; M. Vendemini, député, s'est élevé contre les armements italiens, mais le fond de la question était la révolution sociale.

Après l'adoption d'un procès-verbal dans ce sens, les délégués ont déployé des drapeaux rouges et noirs et ensuite ils se sont de nouveau formés en cortège et ont traversé la ville au milieu des insultes et des acclamations.

Deux courants se sont produits, en effet, parmi les manifestants et de nombreuses rixes ont ensanglanté les rues.

Les esprits sont surexcités. M. de Susini, parlant de Boulanger, a affirmé que si celui-ci trahissait la République, il l'éventrerait.

NOUVELLES MILITAIRES

L'UNIFICATION DES SOLDES

Il est intéressant de donner le chiffre exact de la solde unifiée que M. de Freycinet vient de faire approuver par le Parlement.

Colonel.....	Fr. 7.740
Lieutenant-colonel.....	6.300
Chef de bataillon.....	5.148
Capitaine au-dessus de 13 ans de grade.....	4.140
Capitaine au-dessus de 10 ans de grade.....	3.780
Capitaine au-dessus de 6 ans de grade.....	3.420
Capitaine au-dessous de 6 ans de grade.....	3.060
Lieutenant de 1 ^{re} classe.....	2.556
Lieutenant de 2 ^e classe.....	2.148
Sous-lieutenant.....	2.322

Mais ce ne sont là, excepté pour quelques capitaines, que des soldes transitoires imposées par les difficultés de la situation budgétaire ; ces chiffres seront augmentés chaque année au moyen de crédits spéciaux demandés aux Chambres, et la solde définitive sera ainsi fixée :

Maréchal de France.....	Fr. 28.800
Général de division et assimilé.....	18.900
Général de brigade.....	12.600
Colonel et assimilé.....	8.136
Lieutenant-colonel et assimilé.....	6.588
Chef de bataillon et assimilé.....	5.508
Capitaine et assimilé :	
— après 13 ans de grade.....	4.140
— après 10 ans de grade.....	3.780
— après 6 ans de grade.....	3.420

Cornélie se le demandait un jour, tandis que, les yeux fixés sur la citadelle, elle songeait que le lendemain Jacob les prendrait, elle et Rosa, dans sa barque, et qu'elle verrait les traits adorés de Grotius et de Marie.

Elle s'enfonçait dans ce rêve, quand la femme de David parut dans sa chambre et lui dit, avec l'expression d'une joie orgueilleuse :

— Une visite, Cornélie, une noble visite pour vous.

— Qui peut venir me demander ici, Rachel ?

— Une grande dame, un ange...

— La princesse douairière ? demanda Cornélie.

— Elle-même.

— Je cours, dit Cornélie ; vous avez raison, c'est un ange.

— Ne faites-vous pas un peu de toilette, Cornélie ?

— Je garde mon deuil, amie ; on ne s'attend guère à voir brillamment parée la fille d'Hugo et de Marie Grotius.

Toutes deux descendirent, et Cornélie s'agenouilla devant la princesse.

— Votre place est dans mes bras, lui répondit celle-ci avec l'entraînement généreux de son caractère. Je vous emmène avec moi, nous resterons deux ou trois jours absentes.

— Où allons-nous ? demanda Cornélie.

— A La Haye. (A suivre.)

— avant 6 ans de grade.....	3.168
Lieutenant et assimilé :	
— 1 ^{re} moitié de la liste.....	2.700
— 2 ^e moitié de la liste.....	2.520
Sous-lieutenant et assimilé.....	2.340

L'unification sera dès lors complète.

LE LIEUTENANT MURAT

Le prince Joachim Murat, qui, en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat, avait été réintégré dans son grade de lieutenant, vient de donner sa démission.

Le lieutenant Murat, d'abord replacé au 44^e dragons, en garnison à Paris, fut ensuite affecté au 18^e dragons, qui est à Lunéville et dont le dépôt, auquel devait être attaché le nouveau promu, est à Vitry-le-François.

C'est à la suite de cette permutation que le lieutenant Murat se serait décidé à quitter l'armée.

La princesse Murat est partie avant-hier pour Cannes, accompagnée de la princesse et de ses enfants.

Il se propose d'y passer une partie de l'hiver.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'amendement de M. Martin-Feuillée à l'article 41 de la loi militaire, amendement qui rétablit la deuxième portion du contingent.

Pour, 396 ; contre, 130.

Ont voté pour : MM. Berger, Feiré, de La Bourdonnaye, général Lacroix, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

FERMETURE DE LA CHASSE

La chasse à tir sera fermée, en Maine-et-Loire, le dimanche 3 février prochain.

La chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu, est prolongée jusqu'au dimanche 14 avril.

Ephémérides

IL Y A CENT ANS. — LA DÉBACLE

Vendredi 16 janvier 1789. — De Tours, comme de Lyon, les nouvelles continuent à être fort inquiétantes. A Tours, on attend la rupture des glaces, avec une vive émotion ; à Lyon, on redoute le moment où la Saône commencera sa débacle.

Ces inquiétudes, pour la Loire, devaient se renouveler, notamment pendant le grand hiver de 1839-1830, puis au commencement de 1880, époque de la mémorable banquise de Saumur.

Association artistique d'Angers

Nous lisons dans l'Anjou :

« Lundi soir, 14 janvier, les membres de l'Association artistique se sont réunis. L'assemblée était presque au complet. En l'absence de M. Jules Bordier, en ce moment à Bruxelles, M. Louis de Romain présidait la séance. A l'unanimité, les actionnaires ont décidé la continuation des concerts populaires. La certitude est acquise que le chiffre des souscriptions dépassera celui des années précédentes.

» L'on peut espérer une heureuse solution.

» Nous ajouterons que tout le monde la désire et que de nouveaux efforts vont être tentés pour conserver à la ville d'Angers l'admirable orchestre qu'elle possède et que d'autres villes désireraient s'attacher, non sans raison.

» Nous enregistrons cette heureuse nouvelle avec plaisir. »

UNION SAUMUROISE, société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime.

L'assemblée générale annuelle, prévue par l'article 17 des statuts, aura lieu au siège social, rue des Boires, le dimanche 20 janvier, à 2 heures du soir.

Ordre du jour : comptes du trésorier ; nomination d'une nouvelle commission administrative.

Le Président, G. DOUSSAIN.

LA PLANÈTE VENUS

La planète Venus est en ce moment visible à l'œil nu, en plein jour.

De midi à trois heures, les promeneurs qui porteraient leurs regards très haut dans la direction du Sud-Ouest, apercevraient certainement cette planète, par un temps clair.

Elle n'a été visible qu'en 1858 et en octobre 1799, au moment du retour d'Egypte. On l'appelait alors « l'étoile » de Bonaparte.

Récolte des vins en 1888

La récolte des vins, qui était en décroissance depuis 1884, présente cette année une amélioration importante. Elle a atteint 30 millions d'hectolitres, soit une augmentation de 6 millions d'hectolitres sur les récoltes de 1887.

C'est dans le Midi que l'amélioration s'est accentuée, tandis que les résultats ont été défavorables dans l'Ouest.

Les efforts pour reconstruire les vignes atteintes par le phylloxera et le mildew ont été couronnés de succès.

Les 30,000,000 d'hectolitres ont été récoltés sur 1,843,000 hectares, ce qui donne une moyenne de 16 hectolitres par hectare.

Le département de Maine-et-Loire a produit cette année 660,000 hectolitres sur 45,000 hectares, soit une moyenne de 14 hectolitres par hectare. Il serait bien à désirer que nos vignerons et viticulteurs suivissent l'exemple donné par les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Gironde, en traitant leurs vignes contre les maladies cryptogamiques, en attendant qu'ils puissent être autorisés à planter des vignes américaines là où le phylloxera exerce ses ravages.

L'importation des vins étrangers en 1888 a été de 11,000,000 d'hectolitres, et l'exportation des vins français de 2,000,000, soit une différence de 9,000,000 d'hectolitres.

En donnant à ces 9,000,000 d'hectolitres une valeur moyenne de 30 francs par hectolitre, cela constitue une somme de 270 millions de francs, qui sont sortis de France en 1888.

Cette situation, qui existe depuis plus de 40 ans, a donc coûté à la France plusieurs milliards. Mais il est permis d'espérer que nous sommes entrés dans la période d'amélioration et que nous reverrons bientôt les chiffres d'il y a 45 ans, alors que la moyenne des récoltes était de 60,000,000 d'hectolitres.

En 1875, l'année la plus abondante du siècle, la récolte avait été de 83,000,000 d'hectolitres.

Allons, viticulteurs, n'oubliez pas qu'en 1854 et 1855 nos vignes, ravagées par l'oidium, nous donnaient seulement 40 et 45 millions d'hectolitres, et que grâce aux traitements par le soufre,

1856 produisait 21,000,000 d'hectolitres
1857 — 35,000,000 —
1858 — 45,000,000 —
1859 — 54,000,000 —

N'hésitons donc pas à combattre le mildew par le sulfate de cuivre, comme nous avons combattu l'oidium par le soufre.

P. A.

FAUSSES PIÈCES DE 20 FRANCS

Il circule en ce moment de fausses pièces de 20 francs à l'effigie de Napoléon III, au millésime de 1865, parfaitement imitées.

Les pièces ont le même diamètre et presque le même poids que les pièces vraies ; elles sont un peu moins épaisses. Le son est à peu près semblable ; aussi est-il assez difficile de les reconnaître.

On nous écrit de Dampierre :

« On se demande, dans notre commune, pourquoi l'administration refuse d'inscrire sur la liste électorale de Dampierre le sieur Maurice Frébot, autrefois électeur à Saumur.

» Les uns accusent leurs administrateurs d'ignorance de la loi électorale et des conditions voulues pour être inscrits sur les listes.

» Les autres attribuent ce refus au mauvais vouloir.

» Ils auraient donc peur de M. Frébot ?

» Dans l'un comme dans l'autre cas, nous ne pourrions que plaindre la commune de s'être donné des mandataires si peu à la hauteur de leurs fonctions.

» Quelque peu de réflexion et ils reviendraient sur leur singulière attitude vis-à-vis de M. Frébot, qui réunit les conditions voulues pour être électeur à Dampierre. »

LES ÉTRENNES DU PRÉFET BARDON

Le 1^{er} jour de l'an 1889, M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, recevait le corps enseignant, M. le proviseur et messieurs les professeurs du Lycée d'Angers. Si l'on en croit la renommée, voici son discours de bonne année, ou à peu près :

« Messieurs, vous êtes tous d'ignares professeurs. Proviseur, votre lycée ne marche pas; vos élèves sont refusés aux examens. Vous êtes tous, tous enfoncés par les cléricaux; foi de Bardon! cela ne peut pas durer. Ayez soin d'y mettre ordre! »

Et le Préfet se couvre et s'en va. Mais un malin, qui n'avait rien dit, et avait fort bien retenu le discours, l'adressa tout frais par la poste à M. Lockroy. Le lendemain, le Préfet recevait un pli ministériel :

« M. Bardon, que faites-vous dans ce beau département de Maine-et-Loire? Rien, rien. La réaction tient la tête, et vous dormez. Préfet, vous êtes un cléricail! »

Cléricail? s'écrie Bardon piqué au vif. Et prenant sa plume: On va voir! Et d'un trait il l'écrit à la douzaine: Beaupréau, Jallais, Saint-Macaire, Saint-Germain, Maulay, La Tessoualle, etc., etc.; tout y passe. Une hécatombe. C'est la vengeance de Bardon qui passe, et voilà douze paroisses, tenant à leurs Frères, qui vont se saigner à blanc et faire d'énormes sacrifices pour les conserver. Bardon l'a voulu!

O d'spôliisme, ô tyrannie, que le République et ses préfets soient à jamais maudits! Et vous, Bardon, faites vos paquets, vous voilà fini en Maine-et-Loire.

Le mal n'en est pas moins fait, et voilà de chrétiennes et catholiques paroisses de la Vendée envahies par des instituteurs sans Dieu!

Pauvres Frères et imberbes jeunes gens, on vous subit; prenez garde, n'allez pas froisser ce peuple attaché à sa religion; car, au premier moment, il vous secourrait d'importance et vous briserait comme une paille. A votre place je ne dormirais pas tranquille, dans ces écoles hantées par les Frères. Je verrais toujours des ombres, dans ces classes, où l'on vous a mis de force et que vous avez volées.

P. S. — A la Tessoualle, on n'ose apprendre que le laïque, sifflé par la population, a dû rebrousser jusqu'à Cholet, pour revenir avec Thabuc et les gendarmes. Voilà la liberté! Vive la Tessoualle!

BEAUPRÉAU. Dernier moment. — Le pauvre instituteur, introduit par le garde-champêtre et le greffier de la mairie dans le local communal, avant de recevoir les clés, refuse de signer. Pâle, blême, sans voix et sans doute aveuglé par la masse des couronnes déposées aux pieds des chers Frères, il manque de s'évanouir et sort en trébuchant. Le voilà parti pour Cholet. S'il pouvait ne pas revenir!

(Union de l'Ouest.)

LES ÉTRANGERS A ANGERS

D'après les déclarations faites à la mairie d'Angers, conformément au décret du 2 octobre 1888, il y a, en ce moment, 783 étrangers domiciliés dans cette ville.

Les Italiens sont les plus nombreux, on en compte 156. Puis viennent les Belges, au nombre de 144; les Allemands occupent le troisième rang, 105 ont fait leur déclaration.

Mentionnons ensuite: 86 Suisses, 74 Anglais, 49 Polonais, 61 Espagnols, 36 Autrichiens, 39 Irlandais, 24 Hollandais, 17 Luxembourgeois et 36 divers, parmi lesquels on remarque 4 Canadiens, 4 Danois, 1 Américaine, 2 Maltaises, 1 Nubiennne, 7 Irlandaises, etc.

Une soixantaine d'étrangers n'ont pas encore accompli les formalités exigées par le décret précité.

Tours. — On est sur le point d'élever à Tours une statue à Balzac, M. Fournier, l'auteur de cette statue, aujourd'hui achevée, est en contestation avec les membres du comité de la Société des gens de lettres.

Ceux-ci ne sont pas satisfaits, paraît-il, de l'expression trop sérieuse qu'il a donnée à la physionomie de l'auteur de la *Comédie humaine*, et ils comptent lui demander des modifications.

L'artiste, de son côté, se basant sur ce que son œuvre a été acceptée officiellement, se refuse à toute espèce de changement.

On ne sait donc comment se terminera l'affaire.

LE MYSTÈRE DE BLÉRÉ

Samedi, vers midi, M. Joulin, voisin de la veuve Rousseau, âgée de 83 ans, habitant le village de Bout-Ferré, commune de Bléré (Indre-et-Loire), venait de prévenir le maire de Bléré que cette femme avait été trouvée morte dans sa maison.

Le maire se transporte aussitôt à l'endroit indiqué, accompagné de la gendarmerie, de M. Mahoudeau, juge de paix, et de M. le docteur Dugenet.

Les premières constatations semblaient établir de sérieuses présomptions de crime. La porte de la maison était fermée; la clef avait disparu; les barreaux de la fenêtre brisés se trouvaient jetés à deux ou trois mètres de là.

Lorsqu'on pénétra dans la maison, on aperçut le cadavre de la veuve Rousseau, étendu sur le sol, vêtu seulement de la chemise, qui était retroussée jusqu'au menton.

Le corps apparaissait, le buste engagé dans une chaise, l'un des bras passé à travers les barreaux.

Les tiroirs de quelques meubles qui garnissaient la maison étaient entr'ouverts, le lit bouleversé, ce qui semblait indiquer une tentative de vol.

Immédiatement, une dépêche fut adressée au parquet de Tours, qui prescrivit, samedi soir, des recherches dans tous les endroits mal famés de la ville.

Dimanche matin, à 5 heures 17, M. Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République; M. Robert, juge d'instruction; M. le docteur Sainton, prenaient le train de Bléré, où ils arrivaient à 7 heures, pour commencer leurs investigations.

Une descente de justice avait lieu, au village de Bout-Ferré, et les magistrats interrogeaient ceux qui pouvaient leur apporter quelques éclaircissements.

M. le docteur Sainton procédait à l'autopsie du cadavre de la veuve Rousseau. Aucune trace de violence n'ayant été relevée, le docteur conclut à une mort accidentelle.

Mais il n'en reste pas moins les circonstances de la clef disparue, des vitres brisées, des barreaux arrachés, de la maison bouleversée, et de la position tout à fait anormale du corps.

Si, comme on peut l'admettre, la pauvre femme, effrayée du bruit, et s'étant levée en chemise, a succombé à une congestion causée par le froid en même temps peut-être que par la peur, il n'en est pas moins vrai que tout, dans son domicile, décèle les traces d'une tentative de vol avec effraction.

Que personne du pays ne soit coupable de cette tentative envers une femme qu'on savait ne rien posséder, c'est possible, mais les nombreux truands qui parcourent les grands chemins, l'œil furetant partout, connaissent-ils cette circonstance; ne croyaient-ils pas à l'existence de quelque « magot » caché?

Les traces que le rôleur ou les rôleurs ont laissées de leur passage semblent militer en faveur de cette supposition, et il est parfaitement admissible que la mort accidentelle de la veuve Rousseau leur a épargné la peine de commettre un meurtre.

En tous cas, l'événement n'est pas de nature à rassurer les habitants de Bléré et des lieux environnants, surtout après le double assassinat de Noizay.

Il est à craindre que l'affaire du Bout-Ferré ne soit la seconde d'une série qui a commencé par le meurtre des époux Choissard.

LE CRIME DE NOIZAY

Nous indiquions l'autre jour, sans y attacher du reste la moindre importance, qu'en avait eu la pensée de mêler le nommé Vau, l'auteur du crime de Sceaux, au double assassinat de Noizay.

S'il faut en croire plusieurs journaux de Paris, c'est le parquet de la Seine lui-même qui aurait fourni des indications à ce sujet.

Les magistrats parisiens auraient même échangé diverses correspondances, sur ce point, avec les parquets de Blois, Orléans et Tours.

On est à peu près certain aujourd'hui que Vau n'a pas quitté la France. En effet, une lettre adressée à M. Dopfer, juge d'instruction chargé de cette affaire, et signée du nom d'une personne digne de foi qui, pourtant, désire ne pas être connue, laisserait croire que l'assassin de Sceaux se serait réfugié

dans une forêt entre Orléans et Nevers, ou plutôt du côté de Blois.

Vau, on s'en souvient, a été bûcheron; c'est, du reste, une des nombreuses professions qu'il a exercées, et la femme de Vau, interrogée avant hier par M. Dopfer, a fait des déclarations confirmant en partie celles contenues dans la lettre.

Le juge d'instruction a fait part aux parquets du Loiret, de Loir-et-Cher et de la Nièvre de ces diverses observations, et des battues ont été organisées par la gendarmerie et les gardes forestiers.

LIMOGES. — Il paraît qu'à Limoges l'administration est aussi apeurée qu'à Poitiers et que le nom seul du général Boulanger donne la chair de poule aux autorités de cette ville.

Voici en effet ce que nous lisons dans un journal de Limoges :

« Nous apprenons que Paulus, sur l'invitation qui lui en a été faite par le conseil d'administration de l'aristocratique Cercle de l'Union, a donné, dans les splendides salons de ce Cercle, une soirée intime qui a obtenu le plus vif succès.

« Sollicité de chanter *La Revue*, le célèbre chanteur populaire a cru devoir refuser.

« L'honorable président du Cercle a fait alors remarquer que les autorités (saluez!!!) pourraient peut-être prendre prétexte de cette chanson pour faire fermer le Cercle.

« Et, ma foi, tout le monde s'est incliné et a compris.

« Conclusion :

« L'honorable président du Cercle a dû immédiatement chanter la célèbre romance d'Haydée :

A Venise sachez vous taire
... Vous taire... a-t-il dit.

Et ce qu'on a applaudi!!! »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année : pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes... 25 0/0
— 4 — ... 30 0/0
— 5 — ... 35 0/0
— 6 — et plus 40 0/0

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 17 et samedi 19 janvier, Le ROI D'YS, opéra-comique de LALO, avec le concours de M^{lle} DUVIVIER.

Dimanche 6 janvier, Lucie et Le Petit Faust.

Témoignage de reconnaissance

Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris. Depuis deux ans, je souffrais d'un rhume inextinguible que je ne pouvais chasser malgré tous les soins que je me prodiguais. Lorsque un jour on me conseilla de faire usage de vos capsules. Je suivis ce conseil et m'en trouvais bien, car après avoir pris deux flacons de vos bienfaites capsules, je me trouvais subitement bien mieux. Je ne suis pas complètement guéri, mais peu s'en faut. Mes nuits sont bonnes, mais dans le jour j'ai encore quelques quintes qui ne tarderont pas à finir. Je vous remercie donc, monsieur, du plus profond de mon cœur et vous prie de publier ma lettre que je voudrais voir capable de confondre tous les incrédules.

Hyacinthe D., employé au Comptoir Maçonnais, Mâcon.

BOURSE DE PARIS

DU 15 JANVIER 1889.

Rente 3 0/0. 82 77
Rente 3 0/0 amortissable 86 80
Rente 4 1/2 (nouveau) 104 70
Obligations du Trésor. 503 »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 janvier.

Nos rentes sont pour ainsi dire sans mouvement tout en conservant une grande fermeté. Le 3 0/0 reste à 82.87; le 4 1/2 0/0 finit à 104.72.

Le Crédit Foncier se négocie couramment à 1,336 et 1,337. Les différences obligations sont d'une très grande fermeté. Les cap taux de placement estiment que ces valeurs doivent constituer avec nos rentes et les obligations de nos chemins de fer l'élément résistant des portefeuilles.

La Société Générale est demandée à 470.

La Banque d'Escompte s'élève de 528 à 536.

Les Dépôts et Comptes Courants sont également en reprise à 605.

L'emprunt du Gouvernement de Corrientes qui sera émis le 19 courant est garanti spécialement et par privilège : 1^o par l'intérêt des rentes argentines achetées avec le produit de l'emprunt; 2^o par les intérêts et dividendes afférents aux actions de la Banque provinciale à créer et dont le gouvernement de Corrientes souscrit la totalité des titres. Ces actions seront déposées entre les mains de la Banque nationale de la République argentine qui s'engage à remettre directement en France, à la Société Générale, les coupons et des rentes nationales argentines et les intérêts et dividendes de la Banque de Corrientes.

Le Panama est sans affaires à 117.50.

Les actions du Patrimoine-Vie ont en des demandes qui les ont portées à 90 fr.

Les actions d'assurances commencent à reprendre faveur; les titres incendie et Vie de nos grandes sociétés sont plus particulièrement recherchés.

L'obligation des Chemins de Fer Economiques est tenue à 360.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 14 Janvier.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19 25 à ..	8 50 à 9 ..	
Saumur, 18 60 19 ..	9 ..	
Baugé, 18 75 19 25	8 50 9 90	
Segré, 19 ..	9 50	
Beaupréau, 18 .. 18 75	9 ..	
Montauçon, 18 50 19 ..	9 ..	
Montrevaux, 18 50 ..	8 50	
Chemillé, 18 50 19 ..	9 50 10 ..	
Champtoceaux, 18 50 19 ..	9 ..	
St-Flor-le-Vieil, 18 75 ..	9 ..	
Vihiers, 18 .. 18 50	8 70 9 25	
Brissac, 19 ..	7 50 8 ..	
Chalonnnes, 19 ..	9 ..	
Doné, 18 .. 19 50	9 .. 10 ..	

A Nantes, blés américains, de 26 50 à 28 .. les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 23 75 à 24 50 les 100 kilos.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 13 janvier 1889.

Versements de 268 déposants (32 nouveaux), 52.407 fr.
Remboursements, 55.589 fr. 70.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

AVIS

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, Rue du Marché-Noir,

est chargée par la C^{ie} du Canal de Panama de recevoir sans frais le dépôt des actions en vue de l'assemblée du 26 courant.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r.

Confitures fines et Gelées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille..... 0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle..... 0 70 —
Abricots..... 0 70 —
Reine Claude.... 0 70 —
Cerise..... 0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

Quelques bons conseils

Si vous digérez mal, si vous n'avez pas d'appétit, si vous ressentez une chaleur brûlante à l'estomac, si la langue est chargée, si vous éprouvez maux de tête, étourdissements, fièvre, nous ne saurions trop vous engager à avoir recours aux **Philes Gicquel** que vous pourriez vous procurer dans toutes les pharmacies, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

PARÉ GODRT, propriétaire-gérant.

ERRATUM. — Dans le numéro d'hier, pour la vente de biens de mineurs d'une propriété sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 5 et 7, 4^e page, 2^e colonne, 42^e ligne,
 Au lieu de: **Mardi vingt-neuf janvier,**
 Lire: **MERCREDI SIX FÉVRIER.**

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 Après décès

Le DIMANCHE 27 janvier 1889, à midi, il sera procédé à Villeberrier, au domicile de M. BORIEN père, à la vente des meubles dépendant de sa succession.

On vendra:
 Meubles meublants, linge, batterie de cuisine, vin rouge, vin blanc, charrette, outils divers, charrues, un pressoir et ses accessoires, basses et quantité d'autres objets.
 Les adjudicataires paieront comptant et 10 0/0 en sus de leurs prix.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1889,

LA GRANDE PRAIRIE DE L'ILE PONNEAU

S'adresser au garde, M. PAPILLON qui habite l'île, ou au notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs

LA FERME DU VERGER - SOREAU

Située commune de Saint-Lambert-des-Levees,

Contenant 13 hectares 30 ares

Exploités par les époux François TASSIER.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Dacier, 28, ou à M^e LE BARON, notaire.

A Louer présentement

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

Par suite de décès

A CÉDER PRÉSENTEMENT A SAUMUR

Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

Changement de Domicile

A partir du 4 janvier, M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beaurepaire, demeurera même rue, n° 57, près l'Ecole de cavalerie.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUQUÉ, loueur de voitures, place de la Bilange.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

BRODERIES OR, ARGENT et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

36^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.
 — pour six mois... 3 fr. 50
 — pour trois mois... 2 fr. 50
 Etranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Bonvoil gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Opéra). — La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
 Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
 Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Lafayette, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55	11 45			
Chartres	6 6		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49			
Noyan-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51			
Linières-Bou-	11 39			3 21	7 47		6 2			
Vernantes	11 53			3 36	7 49		6 13			
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23			
Vivv	12 13			3 59	8 20		6 31			
SAUMUR										
(Ori.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42		
(dép.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 48		
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7		
SAUMUR										
(Etat) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11		
(dép.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50		
Nantilly (dép.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3		
Chacé-Varr.		8 48	10 42		4 31	8 49		7 9		
Brézé s.-Cyr.		9 2 11			4 39	8 56		7 17		
Montreuil..		9 19	11 24		4 49	9 8	8 23	7 29		
Thouars			11 57		2 34	5 33	9 38	2 44	8	
Niort				3 58	4 24	7 59		4 33	10 27	
Saintes					6 28	11 05		6 14	2 3	
Bordeaux					9 19	3 36		9 02	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15		11 20			
Saintes					7 15	8 18		1 39		6 28
Niort					9 32	10 20		2 5	5 30	8 10
Thouars					12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil..	9 35		6 38		12 59		2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé s.-Cyr.	9 55		7 18				2 38	5 18	9 41	
Chacé-Varr.	10 07		7 27				2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13		7 34				2 51	5 21	9 55	
SAUMUR										
(Etat) (arr.)	10 22		7 45				3 02	5 42	10 03	
(dép.)		7 25	11 25				2 41	5 20		
Nantilly (dép.)		7 38	11 36				2 53	5 33		
SAUMUR										
(Ori.) (arr.)		7 47	11 44		1 29		3 01	5 41		10 58
(dép.)		7 57	11 54		1 37		3 05	5 45		11 5
Vivv		8 10	12 09				3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18				3 26	6 06		
Vernantes		8 32	12 33				3 39	6 18		
Linières-Bou-		8 45	12 46				3 51	6 30		
Noyan-Méon.		8 59	1 2		2 12		4 06	6 42		11 42
Chât.-d-Loir.		10 7	2 15		2 53		5 09	7 48		12 34
Chartres		2 50			5 51		9 37	12 4		3 22
Paris		3 23			8		11 50	2 27		5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS										
STATIONS	Direc.		Omn.		Omn.		Omn.		Direc.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes					6 10	8 40		12 07	3 10	7 35
Angers					2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35
La Ménitrie					2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16
Les Rosiers					7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clément					7 26		12 14	3 59	6 32	
St-Martin					7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a)					3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52
(dép.)					3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 10
Varennes					8 05	9 48	12 51	4 45	7 13	
Port-Boulet					3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29
Langeais					4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08
Tours					5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51
Paris					10 39		3 06	8	3 33	4 01

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	soir	soir
Saumur	7 52	9 27	4 31
Port-Boulet	8 40	12 19	6 50
Chinon	9 04	12 50	7 14

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte	Marc.	Omn.	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 48	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 21	1 33		10 9
(dép.)	9 29	4 29	5		9 30
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10		9 41
Baugé	9 50	5 30	5 19		9 52
Doué	9 57	6 18	5 26		10 1
Montigné	10 17	7 3	5 46		10 24
Angers	11 43	9 56	7 10		